

Marignane le 30/12/47.

AZZINI

Hector Azzi. Chemin des Plaines Marignane B du Rd
à

Monsieur le Président de l'amicale des anciens détenus
Patriotes de la centrale d'Eyres.

Donis Expédié
le 9/2/48
CAM

Cher Camarade.

Par un camarade : Lerana Nicolas, actuellement en traitement au
sanatorium "Les Terrasses" à Briançon, je viens d'apprendre
que l'organisation Militaire clandestine de la Centrale d'Eyres
est reconnue comme une organisation de la résistance "F.F.I."

Ayant été dans la dite Prison parmi le collectif
des Fontaines administratifs venant du camp de St Sulpice
dans les derniers mois de l'année 1943. (Je m'excuse de ne me souvenir
de la date exacte)

Je faisais parti du convoi qui devait être dirigé au Châtellier
lequel après avoir passé, toute une journée en gare d'Eyres en
prévision du départ, fut ramené le soir à la centrale, où le retour
était fêté par tous les détenus de la prison.

Lors de l'attaque contre notre collectif, lequel fut
défendu héroïquement par les détenus sérieusement organisés et
dirigés, par les gardes mobiles et G.M.R. je fus aveuglé
par les bombes lacrimogènes.

À l'ouverture de nos portes après le replis des forces
policières, une fois notre local évacué, je fis la visite de tous les
Châtelliers afin de vérifier si tous les camarades étaient sortis.

Je franchis alors la porte où j'attendais le camarade
Pierre Doize mais au contact de l'air je n'y vis plus.

Dirigé vers l'Infirmerie, j'eus à maintes occasions
les paroles encourageantes de nos camarades J. Hichaud.

Et Pierre Doize,

Notre collectif ayant été évacué au camp de Carrière pour être dirigé par la suite sur Sisteron; 14 jours après à peine notre ma vue retrouvée avec mes camarades d'Infortunes et d'Ideal qui devaient être au nombre de 30. nous quittons la Centrale pour rejoindre la troupe. Nos de notre troupe à Carrière.

Peuvent certifier mes dires, les camarades Doize, Dolobier, Bois Jean, Michaut, Terrana, Daniel, Renoult, Balaquer, Jereis Henri, Offora, Umi, Morelini, Lagare Josephs, (Maie de Bézie) et une foule d'autres camarades qu'il me serait trop long de désigner, pensant que ces quelques uns peuvent suffire pour statuer sur mon cas.

Je serais si je pouvais obtenir un certificat de mon passage à la dite Prison afin de compléter mon dossier pour poursuivre mon peulce.

Ce est quoi je solliciterai votre haute bienveillance.

Dans l'espoir d'une rapide et favorable réponse.

Veuillez recevoir Monsieur le Président mes salutations de Patriotes ainsi que tous mes remerciements.

P.S. Au titre de mon activité actuelle, je vous indiquerai que ma lutte n'a cessé d'être active.

Terrana Nicolas, Pierre Doize qui connaît mon travail actuel peuvent et se feront je vous en prie un plaisir de vous répondre.

J'indiquerai d'autre part que j'étais dans le collectif des administratifs de la Centrale d'Éymes "Responsable aux jeunes" quoique y étant très peu. j'avais un rôle à jouer auprès d'eux.

A la suite des griefs de Novembre dernier, qui ont dépenses
sans compter toutes les énergies des hommes qui entendent rester libres
je suis tombé malade lors de la reprise du travail dans un état
complet de faiblesse.

Quoique l'absence d'argent ne soit pas mortelle, elle est quelquefois
un embarras tel qu'il m'a fallu aller me soigner chez mes parents
à Cognac, où je me tiens encore actuellement n'étant pas établi

en fait de quoi je vous demande de m'excuser à l'adresse
suivante qui n'est que polissoire.

Hector Gzzini

Chez M^{rs} Gzzini Octave,

Gignac la Nerthe

B. du Rh.

AZZINI

M. Carignani Re. 9 Avril 1948.

Reponse le 19/4/48
L'inspecteur Paris à Tsch.
le 20/4/48
J.P.M.

Fector Azziini Chemin des Plaines à Marignane
à

M. Trunier secrétaire général de l'amicale d'Expos

Cher Camarade

A la suite de l'entretien que je viens d'avoir avec notre camarade Nicolas Terrara, je m'adresse à toi pour la requête suivante :

Atteint d'une longue maladie (Poumon droit touché) à la suite des longues années de détention dans les diverses prisons de France, je me suis vu contraint de cesser toute activité et travaux depuis le 10 décembre 1948, et d'engager les démarches pour obtenir une pension à titre militaire (ancien combattant F.F.I.). Je m'adresse à toi afin d'obtenir, si droit il y a car je ne veux aucune fausseté, une attestation prouvant que je faisais parti de l'appareil militaire clandestin d'Expos étant organisé moi-même au sein des administratifs, et faisais parti de la fraction irréductible que l'on devait envoyer en zone occupée, ce qui occasionna les premières bagarres et fut du

nombre des aveugles par les bombes lacrymogènes.

J'ai déjà relaté mon activité d'épave sur une première lettre adressée en décembre pour obtenir ce même certificat afin de le joindre au dossier pour le paiement de mes années de prison.

Il m'a été répondu par quelques circulaires et questionnaire qui était déjà rempli et entre les mains de la Fédération de Marseille.

Cette lettre que tu retiendras certainement te donnera de plus ample détail sur ma personne.

Ce jour ce certificat me fait défaut pour compléter mon dossier de demande de pension. et à ce titre je te demande de te pencher soigneusement sur mon cas.

Espérant que tu seras favorable à ma demande et prêt à te fournir toutes indications nécessaires, dans l'attente d'une rapide réponse je t'adresse mes sincères salutations.

J. B. B.

P.S. Parmi les gens qui me connaissent je peux citer
Doize - Michaux - Ferrera - Dolidier - et une pleiade
de jeunes camarades de je ne veux pas citer ici.

FEDERATION NATIONALE DES DEPORTES & INTERNES
PATRIOTES
10, rue Leroux-PARIS-16e
-:-:-:-:-

337

AMICALE DES ANCIENS DEVENUS PATRIOTES DE LA CENTRALE D'EGRES.

Fiche à remplir pour l'établissement de la carte 1943, à retourner au Siège de l'Amicale avec 2 photos d'identité.

NOM *Cozzini* Prenoms *Hector* N. le *3-7-1919*

ADRESSE : Rue *Montien St Lanne* N° Localité *Marignac* Dép.

QUELS PREAUX : *Interne administr* matricule N°
(les classer dans l'ordre avec date d'entrée) - Pour les internés adm. le spécifier.

DEPORTE à
(indiquer les différents camps et kommandos et dates d'entrée, afin de faciliter les recherches des disparus.)

La cotisation a été fixée à 50 Frs, par le Congrès des 4 et 5 Août 1945 - Le règlement peut être effectuée en deux fois au compte Chèque Postal 476482.